

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>mes</sup> et MM. Daniel Sormanni, Sandro Pistis,  
Danièle Magnin, Ana Roch, André Python,  
Thierry Cerutti, Françoise Sapin, François  
Baertschi*

*Date de dépôt : 13 mai 2019*

## **Proposition de motion**

### **Installons des caméras pour sécuriser le processus de vote de A à Z !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que, selon l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA), les élections sont des entreprises complexes. Quel que soit le lieu où elles se déroulent, les organismes de gestion électorale sont confrontés à de nombreux risques en les organisant. Ces risques sont liés aux aspects juridiques, opérationnels, techniques, politiques, sécuritaires et autres des processus électoraux. Lorsque les risques deviennent réalité, les conséquences peuvent être graves : nous le voyons actuellement ;
- que, une nouvelle fois en effet, on parle de Genève et de ses autorités pour des raisons consternantes. C'est désormais au tour du processus de vote, au sein du service des votations, d'être sur la sellette. Le cœur de notre démocratie directe est atteint ;
- que le doute est insupportable et ne peut tout simplement pas être une option. Il faut assurer la transparence, la sécurité du processus, et restaurer la confiance du citoyen, alors que le taux de participation ne cesse de baisser ;
- que la question se pose de savoir comment faire dans l'urgence, en attendant que les profondes réformes qui devront être menées soient mises en place,

invite le Conseil d'Etat

- à établir un inventaire des risques électoraux à Genève ;
- à ordonner une enquête administrative générale sur le fonctionnement du service des votations et à s'interroger sur la nécessité de suspendre les agents publics à l'encontre desquels des soupçons de faute disciplinaire ou pénale existent ;
- vu l'urgence et dans l'attente du résultat de cette analyse, à faire installer des caméras dans tous les locaux où les bulletins de vote passent dans le cadre de leur traitement par le service des votations ;
- à conserver les vidéos à l'intention de la commission électorale centrale et de la Cour des comptes.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Jeudi dernier, le Ministère public annonçait avoir procédé dans la matinée à des perquisitions, notamment au sein du service des votations et élections. Il avait ouvert une procédure pour fraude électorale, suite à la transmission, par la Cour des comptes, de plusieurs dénonciations faisant état d'actes de destruction de bulletins, manipulations diverses des bulletins de vote, singulièrement correspondant du vote par correspondance.

L'enquête pénale est en cours et il lui appartiendra d'établir les faits de façon globale. Mais, quoi qu'il en soit, l'affaire révèle déjà les graves négligences dans la conduite du processus électoral. Il faut donc sans tarder ordonner une enquête administrative générale sur le fonctionnement du service des votations et s'interroger sur la nécessité de suspendre les agents publics à l'encontre desquels des soupçons de faute disciplinaire ou pénale existent.

Le réveil est dur, mais le constat s'impose : Genève est confrontée, à l'instar d'une république centrafricaine par exemple, aux risques électoraux. Or, cette affaire met en évidence l'absence totale de gestion des risques en la matière, alors que des protocoles existent, établis notamment par l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA). Il convient d'y remédier.

A cela s'ajoute le fait qu'un scrutin, déterminant pour l'avenir du canton, est en cours et se tiendra le 18 mai prochain. Or, la perquisition du meuble de bureau de l'un des auxiliaires visés par la procédure a révélé du matériel de vote (enveloppes ouvertes, provenant apparemment notamment des Suisses de l'étranger). La vidéosurveillance du suivi des bulletins doit donc être ordonnée afin de garantir le processus de vote et la confiance du citoyen dans ce dernier.